

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport concerne une subvention pour l'aménagement de l'antenne médico-sociale départementale à GAMBSHEIM.

La commune de Gamsheim a proposé de relocaliser l'antenne médico-sociale départementale dans un appartement d'environ 60m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf réalisé par DOMIAL, rue des charpentiers. Les locaux se composent d'un espace d'attente et d'une grande pièce permettant la tenue des permanences. L'ensemble est mis à disposition gratuitement. Certains aménagements restent à réaliser, représentant un coût de 7 000 € HT, à savoir : installer des stores, remplacer la porte vitrée séparant la salle d'attente du bureau de l'assistante sociale par une porte pleine et insonorisée et mettre en place un totem de signalisation. Le plan de financement prévoit une subvention départementale de 2 800 € et un autofinancement du solde de 4 200 €. Il vous est proposé d'accorder une subvention de **2 800 €** à la commune de Gamsheim, représentant 40 % d'une dépense prévisionnelle de 7 000 € HT, pour l'aménagement de l'antenne médico-sociale départementale, rue des charpentiers.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15197	204-20414-50	200 000,00 €	200 000,00 €	2 800,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 2 800 € à la commune de GAMBSHEIM, pour l'aménagement des locaux de l'antenne médico-sociale départementale, rue des charpentiers.*

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL